

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de l'Eure

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
THIBERVILLE**Nombre de membres :**

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux avril, à 18h30, le Conseil d'Administration de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Étaient présents : M. Philippe AMPOULIÉ, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. José VAREA NAVARRO, Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Isabelle BOULET, Mme Danièle LABBE, Mme Virginie BOUREZ, Mme Isabelle CERVERA.

Étaient absents excusés : M. Guy PARIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Guy PARIS en faveur de Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Mme Virginie BOUREZ.

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 9 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

-Monsieur Guillaume CAPARD pour la période du 01/01/2023 au 20/02/2024.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de EVREUX et publication
par voie d'affichage le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance
Mme Virginie BOUREZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Guy PARIS

